

Compte rendu des échanges et propositions CNA OR / Va'a

Lors du dernier championnat de France d'ocean racing à Brest, la CNA a échangé et à suivre a porté à la connaissance des clubs lors de la réunion de rencontre du 27/08/21 plusieurs projets se rapportant au contenu de notre animation et visant à développer le nombre de participants à l'animation nationale avec une priorité sur le public féminin. Pour donner suite à ces temps d'échange, voici le projet à soumettre au vote de la CNA puis au BEX pour validation afin d'intégrer ces modifications dès la saison 2022 aux avenants du règlement OCR/Va'a 2021.

Préalable

L'ADN de l'OCR est un parcours en pleine mer sur une longue distance. Ce parcours se réalise au portant du vent et des vagues et nécessite une connaissance et une appropriation au milieu marin. Cette exigence est peut être un frein au développement de masse de la discipline. Le constat est partagé. Mais ces propositions ne doivent remettre en cause ce qui apporte satisfaction à notre animation. Aussi, et afin d'ouvrir notre animation nationale au plus grand nombre, la CNA propose :

1. La création d'un format de course dit « short race »

Article RP - OCR VAA - 36 - Les types de parcours Pour les compétitions nationales, la distance du parcours doit faire au minimum 5 km. Le parcours doit être tracé pour profiter de la houle et du vent portant. Quand les conditions le permettent, 70% minimum du temps de course est au portant. L'organisateur est tenu de renseigner, sur l'invitation à la course, le programme prévisionnel et les parcours envisagés en fonction des conditions météo. En fonction du parcours, l'organisateur pourra imposer, dans son courrier d'invitation, des critères particuliers. Par exemple : obtention de la pagaie bleue, nombre de points minimum au classement CNP, ... L'invitation à la course doit être communiquée au responsable de l'interrégion pour avis. Lorsque les conditions de sécurité deviennent difficiles, le parcours sera adapté en accord avec le Comité de Compétition. L'organisateur prévoit des courses dites « promotionnelles », ouvertes à un public plus large qui souhaite se confronter sur une compétition Ocean Racing, sur un parcours réduit. Ces courses ne sont pas prises en compte pour le classement national et la sélection au Championnat de France. Elles ne rapportent pas de points clubs. L'organisateur pourra remettre des prix, éventuellement en regroupant les épreuves. Le niveau de pagaie requis sera précisé dans le courrier d'invitation.

Actuellement, sur notre règlement 2021/2022, ce format existe déjà sous l'appellation course promotionnelle. Force est de constater qu'il est rarement mis en place par les organisateurs et ne bénéficie pas d'un grand succès populaire quand il est programmé par un manque de légitimité car « il ne compte pour rien ».

La proposition de la CNA OCR/va'a est

- Changer le nom *parcours promotionnel* pas très vendeur en **SHORT RACE**
- De rendre la SHORT RACE **officielle** dans notre animation nationale et ce, sur tous les sélectifs jusqu'au championnat national où des titres seraient délivrés
- Afin de ne pas multiplier par 2 le nombre de titre, revoir les catégories sur une simulation qui limiterait le nombre de titre à 25 (pour 21 sur l'unique format actuel)

SIMULATION CATEGORIES ET TITRES CHAMPIONNAT de France "OCEAN RACING" en 2 FORMATS

| Catégories actuelles | Proposition d'évolution en 2 formats | |
|------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------|
| "Format unique" | « Classic » Race (Format actuel) | « Short » Race (Format expérimental) |
| K1DC (parcours réduit) | | K1D U15 |
| K1DJ | K1D U18 | |
| K1DS | K1D S | K1D U18SV |
| K1DV | K1D V | |
| K1HC (parcours réduit) | | K1H U15 |
| K1HJ | K1H U18 | K1H U18 |
| K1HU23 | K1H U23 | |
| K1H23+ | K1H SV1 | K1H U23SV |
| K1HV2+ | K1H V2+ | |
| K1HV4+ | K1H V4+ | |
| P1U18 | P1 U18 | P1 U18 |
| P1DSV | P1D SV | P1D SV |
| O1HSV1 | O1HSV1 | O1HSV |
| O1HV2+ | O1HV2+ | |
| V1HSV | V1HSV | V1HSV |
| K2HU18 | | |
| K2MU18 | K2Mixte U18 | |
| K2H18+ | | |
| K2M18+ | K2Mixte SV | |
| OC2H | | |
| OC2M | OC2Mixte SV | |
| Nbre | 21 | 9 |
| | 16 | 25 |

CNA Brest 26/08/2021

Cette proposition qui ne concerne **QUE les embarcations monoplace** (SS1, OC1 et V1) présente des avantages :

- Faciliter l'organisation et la visibilité d'un parcours « à vue » sur un court down wind, ou une boucle devant le site de compétition (1 ou plusieurs tours) et répond au besoin de faire vivre un site de compétition avec des passages répétés des compétiteurs
- Simplifier la logistique pour une course organisable sur une ½ journée et sans trop de moyen de sécurité (si boucle de 1,5km, possibilité de mettre en place un dispositif en kayak de mer)
- Lever l'appréhension d'un parcours en pleine mer pour les non spécialistes marins
- Lever l'appréhension d'une longue distance pour les pagayeurs les moins préparés
- Diversifier notre offre de compétition avec une ouverture voulue sur les bateaux accessibles et moins performants (surf ski polyéthylène)

Attention, la CNA souhaite rester vigilante afin que l'animation SHORT RACE ne prenne pas le dessus sur les classiques race (plus dur à mettre en place et plus couteuses) car c'est ce format qui reste l'ADN de la discipline. Il sera donc nécessaire de déclarer le format de course choisi et autant que possible **proposer les 2 formats sur chaque animation nationale.**

Pour résumer :

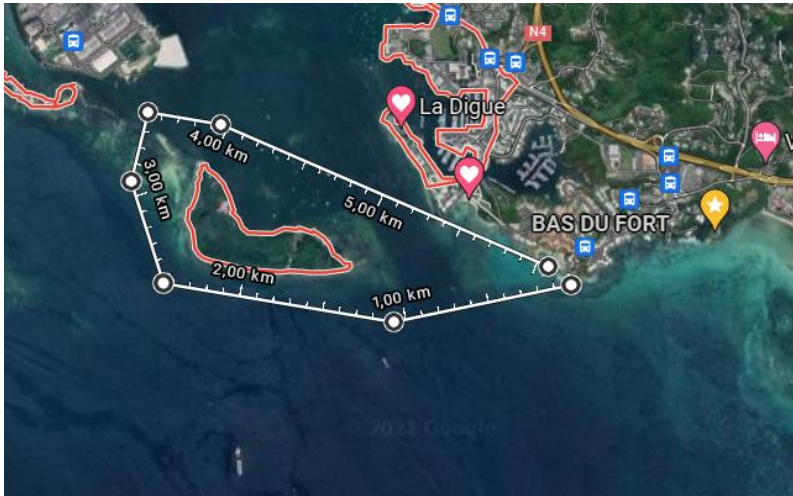


CNA Ocean Racing / Va'a / SUP

| | Format Actuel « Classic Race » | Nouveau Format « Short Race » |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Principe | Course « Au Large » | Course « A vue » |
| Distance | +/- 10 à 20 km | Maxi 5 km (ou 30 min) |
| Parcours | Prioritairement en Down Wind | Boucle sur 1, 2 ou 3 tours ou Down Wind court (sans navette) |
| Titres Chpt F. | 21 (Actuellement) Projet de réaménagement des catégories pour délivrer au total un maximum de 26 titres sur les 2 formats | |

Exemple de parcours possible pour une SHORT RACE

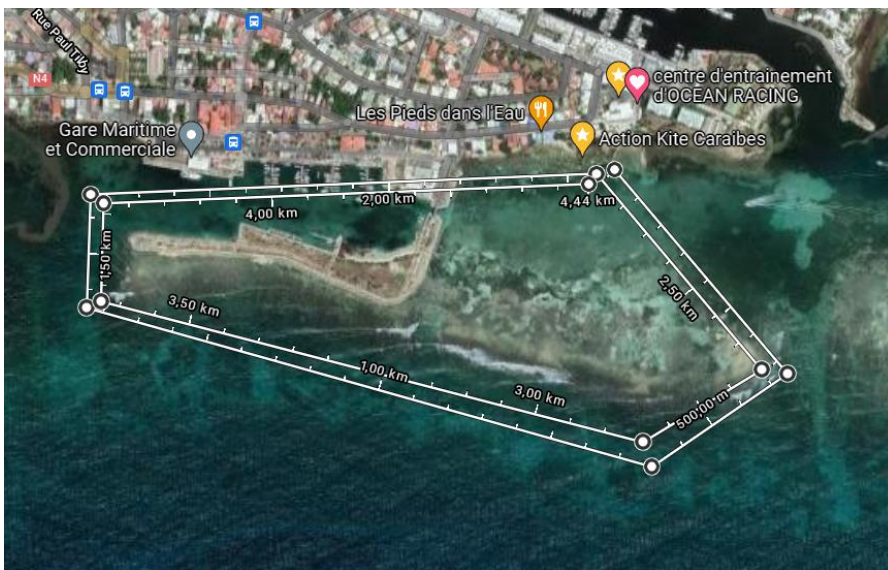
Boucle autour d'une île



DW en parcours côtier



Parcours en 2 boucles sur plusieurs tours à proximité du public



2. La mixité des équipages double

C'est une mesure simple et ambitieuse : **LE MIXTE POUR TOUS !** Cette proposition concerne le SS2 et OC2, catégorie Mixte exclusivement et qui sonnerait le glas des équipages sexués en double. Autant la première proposition a trouvé un écho favorable voire unanime, autant ce « réchauffé » d'une proposition actée en 2017 a amené à des débats constructifs et contradictoires au sein de la CNA et également lors de la réunion avec les clubs. Au-delà de cette discussion, la CNA doit répondre à sa volonté de développer la pratique féminine au sein de son animation. La SHORT RACE peut y contribuer mais comme à l'internationale, l'idée est d'assurer une parité dès lors que l'on propose une épreuve en couple.



Ces échanges ont permis de comprendre qu'avant tout, il fallait obtenir l'assentiment des compétiteurs et de ne pas leur forcer la main sur une mesure qui doit être comprise et ensuite acceptée au risque de ne pas être appropriée par les futurs acteurs, compétiteurs, entraîneurs et élus des clubs. Cette évolution ne va pas contre le public masculin mais en faveur de la pratique féminine.

Aussi, il est proposé une année transitoire sur la saison 2022 avant la mise en application en 2023. Pour 2022, plusieurs options se présentent :

- Les doubles sexués seront encore proposés sur le circuit national avec les titres nationaux mais ne compteront pas pour le classement par club. Le mixte sera couru en simultané des équipages sexués imposant un choix pour chacun. Le titre mais pas les points pour les clubs
- Même proposition mais avec une possibilité de courir les 2 courses
- Le circuit national en double se déroule comme avant avec 2 titres et 2 courses distinctes

D'autres propositions sont à l'étude pour l'année de transition et n'hésitez pas à faire d'autres propositions.

3. Complément au règlement via les annexes, suite....

Lors du championnat de France à Brest, le contrôle des V6 a donné lieu à différentes lectures de l'article RP 22.

Article RP - OCR VAA - 22 - Règles applicables aux pirogues V6 Pour les pirogues V6, une augmentation significative de flottabilité doit être intégrée à l'embarcation de manière fixe. (Polystyrène expansé à billes, prohibé). Les caissons étanches aux extrémités, doivent être munis de trappe ou de bouchons de nable. Le Chef d'équipe est chargé de contrôler cette règle. Les nouvelles V6, depuis 2019, doivent bénéficier dans le flotteur (AMA) d'une flottabilité en son sein (réalisée par le constructeur).

La notion d'augmentation significative laisse la place à une interprétation qui n'a pas lieu d'être dans un règlement. Il est donc nécessaire de compléter ce point via les annexes et à suivre directement sur le règlement. Ce complément doit préciser plusieurs points :

- Si cet ajout est nécessaire en plus des caissons étanches aux extrémités ?

- le type d'ajouts (mousse type planche de natation)
- son nombre et/ou son volume.

A partir de ces précisions, le juge arbitre sera en position de déclarer une pirogue apte ou non aux exigences de flottabilité.

Concernant le poids des embarcations, les constructeurs sont aujourd'hui en mesure de sortir des V6 à 60kg, ce qui impose aux équipages de lester leur bateau de parfois près de 50kg ce qui n'est pas un gage de sécurité. Peut-on aussi entamer une réflexion pour poursuivre la diminution de ce poids minimal des V6 afin d'en faciliter l'accès notamment pour les équipages mixte et jeunes ? A comparaison, la libération des poids en SS et en OC n'a pas modifié l'équipement des compétiteurs et a allégé le travail de vérification lors des compétitions.

4. Le classement numérique permanent

Nicolas LAMBERT et Bernard FILLON travaillent actuellement sur 2 options d'évolution du mode de calcul des points pour établir le CNP. L'idée reste de :

Simplifier la formule

Permettre une connaissance directe de son niveau de performance et de sa sélection (ou pas) au championnat de France. A ce jour, plusieurs options sont avancées

1. Le calcul lié au % du premier de son support (SS, O, V) avec un coefficient correcteur inter catégorie pour dissocier genre et âge
2. Le calcul lié à un % du premier de sa catégorie (type de bateau/catégorie/ genre)

Les simulations rendent des projections satisfaisantes mais pas identiques. Il faudra rapidement se décider et acter l'option retenu pour 2022.

5. Championnats de France 2022

A ce jour, aucun candidat déclaré mais des pistes...

- Marseille : premier contact plutôt positif, le club n'est pas opposé à l'idée et souhaite s'associer au CDCK 13 plutôt qu'à un autre club local. Par contre, si l'option se confirme, pas de possibilité fin aout, ce sera aux vacances de Toussaint 2022.
- Extrem Cordouan : l'édition 2021 a donné beaucoup de satisfaction en terme de format. L'organisateur semble OK pour « intégrer » le championnat 2022. Ce qui implique de s'adapter à ses exigences, notamment en terme de date (premier WE de juillet) et de partager ce WE avec les autres supports de la manifestation
- Corse Paddle Trophy : pas de contact établi mais une possibilité réelle avec les contraintes identiques d'une grande manifestation qui intégrerait le championnat national. Caractère insulaire de la destination doit être pris en compte car c'est un frein à la logistique et donc à une participation massive des clubs et des individuels.

Pour l'avenir, réflexion et prospectives...

- 2023 : dans le Nord, Gravelines ? Baie des Phoques ?
- 2024 : Bretagne avec Ploudalmézeau
- 2025 : Extrem cordouan si pas retenu en 2022... ?

6. Reconnaissance de l'ocean racing comme discipline de haut niveau

Lors de la réunion de la CNA du 27/08/21, Emmanuel GIRARD, représentant le BEX, a annoncé que l'ocean racing n'avait pas été retenu par la commission de l'ANS. Les membres de la CNA se sont mis d'accord pour tenter d'alerter le président fédéral, Jean ZOUNGRANA que cette décision était injuste et nécessitait une réaction politique de notre fédération auprès des autorités compétentes. Cette démarche sera impulsé par les représentants des régions via leur président de comité régional. Olivier se chargera de relancer chacun afin que la démarche aboutisse au plus vite et respecte le calendrier très serré de la rentrée 2022.